

«On confie plus le patrimoine aux hommes, aux dépens de leurs sœurs et épouses»



Dans «le Genre du capital», les sociologues Céline Bessière et Sibylle Gollac révèlent les grandes inégalités qui se cachent derrière les «petits arrangements familiaux» des héritages et des divorces. L'écart de capital entre les hommes et les femmes a augmenté depuis vingt ans.

Recueilli par
SONYA FAURE

Aux inégalités salariales, il faudra désormais ajouter les inégalités de capital. Non seulement les femmes ont moins de patrimoine que les hommes, mais l'écart entre les deux sexes s'est accru ces vingt dernières années. Deux siècles après la promulgation du code civil napoléonien, qui impose de répartir l'héritage de manière égalitaire entre les descendants directs, les fils sont, dans les faits, toujours avantagés par rapport à leurs sœurs. Quant aux séparations, elles se soldent toujours, et malgré le passage devant le juge, par une franche baisse du niveau de vie des femmes... et une relative stabilité de celui des hommes. Pour révéler de telles inégalités, Céline Bessière et Sibylle Gollac, les auteurs du *Genre du capital* (La Découverte), ont dû étudier la

famille pour ce qu'elle est : une institution économique, certes «mêlée en permanence de culpabilité, d'amour, de haine, de jalousie», disent-elles. Loin d'être un havre de paix épargné par la violence capitaliste, la famille reproduit les inégalités. Les deux sociologues se sont longuement entretenues avec les membres de familles de la région viticole de Cognac (Charente), elles ont accompagné (parfois sur plus de quinze ans!) les stratégies immobilières de foyers de tout milieu social, elles ont parfois assisté aux mariages et aux enterrements. Elles ont enquêté au sein des études notariales, des cabinets d'avocats et des juges aux affaires familiales. Leur livre tire les fils d'inégalités de genre et de classe mêlées.

Le capital a-t-il un sexe ?

Sibylle Gollac : Il a, en tout cas, un genre, et il est «masculin». Non seulement les hommes détiennent souvent le pouvoir économique

dans les entreprises et le milieu du travail, mais cette domination se construit aussi dans la famille. Ce sont aux hommes qu'on confie plus volontiers le patrimoine aux dépens de leurs sœurs, de leurs épouses ou ex-épouses. **Céline Bessière :** Et cela malgré un droit formellement égalitaire. Depuis 1804, le code civil proclame la répartition égalitaire de l'héritage entre les descendants directs du défunt, quels que soient leur sexe ou leur rang dans la fratrie. Et depuis 1985, maris et épouses ont théoriquement un pouvoir de gestion égal sur leurs biens.

Dans les classes populaires, écrivez-vous, les problèmes d'argent sont des problèmes de femmes. Chez les riches, au contraire, on les tient à l'écart. Pourquoi ?

C. B. : Dans les familles ouvrières, ce sont les femmes qui tiennent les comptes. Elles sont en première lignes pour gérer les dettes, les factures impayées, faire les courses en respec-

tant un budget serré. De nombreuses figures féminines gilets jaunes l'ont montré, comme Ingrid Levavasseur : qu'elles soient mères célibataires ou en couple, les problèmes d'argent sont des problèmes de femmes. Quand on grimpe dans la hiérarchie sociale, c'est tout l'inverse qui se produit. L'Insee demande qu'une seule personne par foyer, «la plus au fait du patrimoine du ménage», réponde à son enquête sur les patrimoines. Comme le montre Camille Herlin-Giret, plus le ménage est riche, plus ce sont les hommes qui répondent au questionnaire. Dans les familles riches et très riches, les femmes sont tenues à l'écart des questions d'argent. Certaines femmes ne savent pas combien gagne leur conjoint. En 2016, le *New York Times Magazine* relatait l'histoire de Sarah Pursglove qui a découvert grâce au scandale des «Panama Papers» que son mari, un entrepreneur finlandais, était à la tête d'une fortune de 400 millions de dol-

lars, et non de quelques millions, comme il l'avait affirmé lors de la procédure de divorce! **C'est ce que vous appelez la «production de l'ignorance»...**

C. B. : Le terme vient des recherches sur l'industrie du tabac, qui a longtemps organisé l'ignorance du grand public sur les méfaits de la cigarette. Le mécanisme est le même dans les milieux les plus aisés qui s'entourent d'avocats fiscalistes, de banquiers, de comptables et de notaires, pour produire de la complexité et de l'ignorance pour se protéger du fisc... et de facto des épouses.

S. G. : Il existe deux moments clés dans la reproduction des inégalités au sein de la famille, deux moments où les injustices se révèlent, deux moments où chacun se met à compter : les séparations conjugales et les successions. Ce qui nous a frappées, en observant ces moments, c'est de voir à quel point les épouses ne savaient pas combien leur mari

gagnait, et à quel point les fils qui prennent la suite de leur père à la tête de l'entreprise familiale sont en meilleure position que leurs sœurs pour en apprécier la valeur au moment de la succession. **L'inégalité salariale entre hommes et femmes est régulièrement dénoncée. Ce qu'on sait moins, c'est que les inégalités de capital, elles, augmentent.**

S. G. : L'écart entre le patrimoine des femmes et des hommes est passé de 9% à 16% entre 1998 et 2015. Il est, certes, plus faible que celui des revenus : les inégalités de salaires sont de l'ordre de 24 % en moyenne. Mais un premier «effet fa-

mille» se dégage déjà quand on observe les inégalités de revenus au sein des couples : l'écart grimpe alors à 42% entre les conjoints, contre 9% entre les hommes et les femmes célibataires. La conjugalité hétérosexuelle creuse donc les inégalités de revenu. Longtemps, le mariage, par défaut sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, produisait une égalité de patri-

moine formelle : la maison appartenait pour moitié au mari et pour moitié à l'épouse. C'est ce qui expliquait la faiblesse relative des inégalités de patrimoine jusqu'à la fin du XX^e siècle. Depuis, elles ont presque doublé car on

se marie beaucoup moins. Et quand mariage il y a, c'est, plus souvent que par le passé, sous le régime de la séparation de biens. L'horizon de la séparation possible encourage les conjoints hétérosexuels à faire patrimoine à part, comme si cela permettait de protéger leur autonomie. Mais cela renforce les inégalités. Les femmes continuent à s'occuper davantage des enfants et des tâches domestiques, mais elles n'ont plus les compensations patrimoniales dont elles bénéficiaient auparavant.

C. B. : Les femmes paient la norme égalitaire qui s'est mise en place ces dernières décennies. Revendiquant leur autonomie, elles tiennent à contribuer aux frais du ménage à égalité avec les hommes, à payer la moitié du loyer et des courses hebdomadaires. Mais en pratique, elles gagnent toujours moins. A terme, les normes égalitaires en viennent à produire de l'inégalité. C'était l'un des enjeux de ce livre : mettre sur le ta- **Suite page 20**



SARAH BOULLAUD



CÉLINE BESSIÈRE et SIBYLLE GOLLAC
LE GENRE DU CAPITAL. LA FAMILLE REPRODUIT LES INÉGALITÉS
La Découverte, 2020, 336 p., 21 €, (ebook 14,99 €).

Suite de la page 19 pis l'existence d'inégalités très fortes et que l'on ne voit pas parce qu'elles prennent place au sein de la famille. **Comment naissent concrètement ces disparités ?**

C. B. : La préférence pour un garçon, souvent le premier, existe bel et bien. Lors de nos enquêtes de terrain, les sœurs, les cousines, les nièces nous expliquaient les logiques des successions familiales : «*Ma mère a toujours préféré les garçons...*» Ou bien : «*Dans notre famille, ça ressemble à la loi salique* !» Cette réalité se retrouve dans les statistiques : les fils héritent davantage que les filles des biens structurants : les entreprises et les biens immobiliers.

Oui, mais pourquoi encore au XXI^e siècle ?

S. G. : Des mécanismes issus de la société paysanne perdurent, notamment dans certaines régions comme le Sud-Ouest, dont les historiens ont depuis longtemps analysé les pratiques successorales inégalitaires. Les notai-

«**Des mécanismes issus de la société paysanne perdurent, notamment dans le Sud-Ouest. Les notaires nous prévenaient : "Ici, c'est spécial, on arrive souvent à faire une part pour les garçons, une demi-part pour les filles."**»

Sibylle Gollac

res nous prévenaient : «*Ici, c'est spécial, on arrive souvent à faire une part pour les garçons, une demi-part pour les filles.*»

C. B. : C'est un cercle vicieux : parce que dans leur couple, les femmes n'ont pas le pouvoir économique, elles sont en position financière plus fragile et apparaissent comme de «*mauvaises héritières*» qui ne pourront pas perpétuer le patrimoine familial comme le feraient leurs frères. Dans une des familles auprès desquelles nous avons enquêté, le père avait

passé beaucoup de temps à retaper et donc à valoriser les maisons de ses filles, qui ont ensuite divorcé les unes après les autres et ont perdu leur maison (comme la majorité des femmes après une séparation, même quand elles ont la garde des enfants). Aux yeux de leurs parents, elles sont apparues comme des dilapidatrices irresponsables. Les femmes héritent donc moins souvent des entreprises ou des biens immobiliers. Le code civil impose qu'on leur donne une compensation finan-

cière équivalente... sauf que notre enquête dans les études notariales et auprès des avocats montre à quel point cette compensation financière peut être sous-évaluée.

Comment les professionnels du droit participent-ils alors à la reproduction des inégalités de genre ?

C. B. : Ils mettent en place une «*comptabilité inversée*». Quand la famille arrive chez le notaire, c'est déjà plié, l'entreprise est destinée à l'un des fils. La question devient donc : Combien peut-il mettre pour compenser ses frères et sœurs ? On trouve un arrangement de famille, et le notaire va faire en sorte que ça cadre, que ça apparaisse égal.

S. G. : De la même manière, les premiers fils reçoivent leur héritage plus tôt que les filles. Ils reprennent l'entreprise du père et sont plus souvent bénéficiaires de donations du vivant des parents, peut-être parce que les filles vivent plus vite avec leur conjoint sur lequel elles s'appuient financièrement, alors

que les parents veulent «*doter*» leur fils pour qu'il s'installe. Ces donations précoces leur donnent à leur tour une position dominante dans leur couple... les inégalités s'articulent et se cumulent. Cet «*héritage anticipé*» rend le fils moins fragile économiquement et concrétise l'idée qu'il fera un meilleur héritier que ses sœurs.

Les séparations sont l'autre grand moment de révélation des inégalités.

C. B. : Un divorce ou une rupture de pacs entraîne une perte moyenne de niveau de vie de 19% pour les femmes et de 2,5% pour les hommes. Des mécanismes, comme la prestation compensatoire, existent pour limiter ces disparités mais celle-ci ne concerne que les couples mariés et compense en réalité très peu : dans les jugements de divorce où une prestation compensatoire a été fixée, l'écart de niveau de vie des conjoints était de 52%. La prestation ne fait descendre cet écart qu'à 40%.

S. G. : Quant au montant de la pension alimentaire, il est aussi fixé selon une «*comptabilité inversée*» : les pensions sont fixées en fonction de ce que l'ex-mari peut payer, pas en fonction de ce dont l'ex-femme a besoin pour vivre avec les enfants dont elle a la charge. Les juges parlent d'une logique «*pragmatique*». Ils se refusent à fragiliser la situation financière des hommes en fixant une pension alimentaire élevée. Ce sont alors les femmes qui se retrouvent dans une situation de «*demandeuse*», de «*mendiant*», contrainte d'aller réclamer des aides et les minima sociaux.

Vous avez enquêté dans les cabinets d'avocats, auprès des juges et des notaires. Si les règles sont égalitaires sur le papier, les pratiques sont très différenciées en fonction des classes sociales et du genre.

S. G. : Les professionnels du droit investissent davantage sur les «*bons clients*», notamment des chefs d'entreprise et des professions libérales, qui les sollicitent souvent parce qu'ils

ont du capital. Comme eux, ils sont sensibles à la volonté de maintenir une entreprise après une séparation, ou à ne pas payer trop d'impôts. Leur priorité est de protéger l'intérêt de la famille, donc de transmettre le patrimoine, quitte à refuser une prestation compensatoire qui obligerait l'homme à vendre la maison de famille. Les notaires à la tête des études sont de plus très majoritairement des hommes. Ils s'identifient plus facilement à leur clientèle masculine, qui va leur paraître naturellement plus apte à bien gérer le patrimoine familial. **Mais les juges femmes elles-mêmes peuvent avoir des réactions sexistes !**

C. B. : C'est un paradoxe. Ces magistrates, les plus âgées notamment, se sont elles-mêmes battues pour leur carrière et valorisent très fortement l'autonomie financière féminine. De ce point de vue, elles sont progressistes. Mais elles sont aussi de leur classe : elles ont les moyens financiers de faire carrière – en confiant leurs enfants à d'autres femmes no-

tamment. L'idée qu'une femme demande un soutien financier à son conjoint n'est pour elles pas totalement légitime.

Les femmes ont elles-mêmes tendance à passer sous silence ces injustices, pour sauvegarder la «paix des familles»...

C. B. : Elles ont été formées à ça : pacifier les relations, se dévouer, faire en sorte que les gens se parlent. Lors des successions, les sœurs ne veulent pas déclencher de conflits avec leurs parents ou frères. Dans les séparations, les femmes achètent leur tranquillité et celle de leurs enfants. Au nom de relations apaisées, elles ne réclament pas leur dû.

S. G. : Cela ne veut pas dire qu'elles sont dupes. Nos entretiens révèlent la tension dans laquelle elles sont prises entre l'importance à leurs yeux de préserver la tranquillité familiale et le fait qu'elles ne trouvent pas ça juste. Elles encaissent. Elles portent la charge émotionnelle que représente le fait d'accepter en permanence, de passer l'éponge. ◀

Inégalités : un nerf de famille

Les familles sont aussi des institutions économiques, avec des disparités en capital moins connues que celles entre salaires. Pour révéler ces injustices, souvent passées sous silence au nom de la «paix des familles», des chercheuses en appellent à une sociologie féministe des foyers.

Quoi, la famille aussi ? Les relations entre conjoints, entre frères et sœurs, et même entre parents et enfants seraient, elles aussi, le creuset d'inégalités ? Lors de la mobilisation des gilets jaunes, des femmes ont pris la parole mêlant, comme rarement dans le discours public, leur précarité économique à leurs parcours intimes : divorce, enfants à élever seules... Le projet de réforme des retraites a révélé, quant à lui, à quel point les charges familiales pesant traditionnellement sur les femmes se répercutaient sur leur situation économique, et ce jusqu'à leur mort. Après la *Guerre des Rose*, la lutte des classes intrafamiliale.

La famille est habituellement considérée comme un havre de paix, au sein duquel se reposer des violences économiques du dehors. Comme un lieu de solidarité financière, compensant les aléas de la vie. C'est en partie vrai, mais encore faut-il analyser comment s'organise cette entraide, et en faveur de qui. «*Nous vivons un moment de bascule*, estime les deux sociologues Céline Bessière et Sibylle Gollac. *L'attention enfin portée sur les violences conjugales casse l'image idyllique de la famille comme oasis au sein de la violence capitaliste.*» Dans le *Genre du capital*. Comment la famille reproduit les inégalités (La Découverte, 2020), les deux chercheuses démontrent, de manière implacable, comment le couple et les fratries sont loin d'être épargnés par les inégalités sociales. Non seulement, les hommes ont davantage de capital que les femmes – entreprises familia-

les ou biens immobiliers notamment –, mais ces disparités se sont creusées depuis vingt ans : l'écart entre le patrimoine des femmes et des hommes est passé de 9% à 16% entre 1998 et 2015.

Une première cause peut sembler évidente : les hommes ayant des revenus en moyenne plus élevés que les femmes, il est logique qu'ils aient, plus que les femmes, l'occasion de mettre de côté et de faire fructifier leur épargne. Mais il existe d'autres raisons moins avouables, dissimulées dans les replis douillet de la famille : les fils héritent en moyenne davantage que leurs sœurs (alors que, depuis Napoléon, le code civil impose la répartition égalitaire de l'héritage entre les descendants directs). Et les séparations pénalisent gravement les femmes quand la si-

«**Le capital économique hérité est devenu plus central que jamais dans la reproduction des inégalités. Or ce capital, ce sont les hommes qui le détiennent, et cela de plus en plus.**»

Céline Bessière et Sibylle Gollac
Sociologues

tuation financière de leurs ex-conjoints, elle, reste quasiment inchangée (lire *interview*). Il faut pour le comprendre lire entre les lignes des représentations sexistes qui circulent encore au sein des familles, comme au cœur des études notariales, mais rentrer aussi dans des détails très techniques, ce qu'ont fait Sibylle Gollac et Céline Bessière.

UNE INSTITUTION MÊLÉE D'AMOUR, DE HAINE ET DE JALOUSIE

Autant les inégalités de salaires entre hommes et femmes sont connues, et souvent dénoncées (à défaut d'être corrigées), autant les disparités de genre en termes de patrimoine sont peu étudiées. L'ouvrage majeur de Thomas Piketty, *le Capital au XXI^e siècle* (Seuil), qui a montré à quel point les inégalités de richesse sont devenues centrales, n'en dit mot. Et pour cause, les données manquent. Notre appareil statistique est tout entier fondé sur la catégorie de «*ménage*», qui invisibilise les inégalités le composant, idem pour les données fiscales qui reposent sur la notion de «*foyer fiscal*».

«*Même si la penser en ces termes ne va pas de soi, la famille est une institution économique, en permanence de culpabilité, d'amour, de haine, de jalousie.*» La perspective remet en cause notre vision de la famille moderne occidentale, dont l'histoire a commencé à s'écrire au XIX^e siècle, comme le rappellent les deux sociologues dans leur livre. La famille choisie, née d'un mariage d'amour et soucieuse de ses enfants, aurait alors supplanté les unions de raison et d'intérêt. «*Les liens*, dit Céline Bessière, *auraient remplacé les biens.*» Emile Durkheim lui-même, le père fondateur de la sociologie française, prédisait à la fin du XIX^e siècle que la famille serait de plus en plus centrée sur les sentiments, et de moins en



COCO FRONSAC. VOYTIMAGE

moins sur «*les choses*». Dans les années 60, l'historien Philippe Ariès développe à son tour l'idée que le souci de l'enfant et l'affection que lui portent ses parents vont croissant depuis les Lumières. Enfin, dans les années 90, le sociologue François de Singly dépeint les relations parents-enfants comme «*épures*», elles

ne serviraient plus de «*support à la transmission directe du patrimoine*». La sociologie a été imprégnée de cette vision irénique de la famille, pétrie de sentiments et d'affects. «*Tout le parti pris de notre livre est au contraire d'aller la regarder comme une institution qui produit des richesses (le*

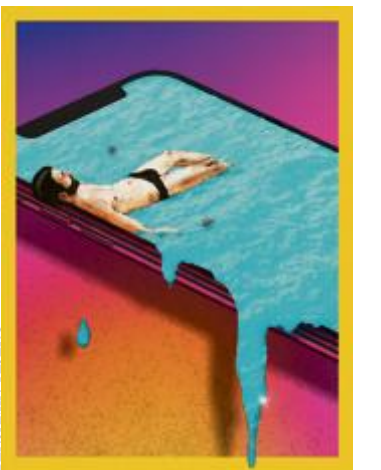
travail domestique qui n'est pas comptabilisé dans le PIB) et qui les distribue lors des séparations et des successions», réfute Céline Bessière. Dans les familles où elles enquêtent longtemps, mais aussi dans les études notariales et les cabinets d'avocats, les deux sociologues décortiquent les «*arrangements*

économiques familiaux», ce que la sociologue américaine Viviana Zelizer, qui a consacré ses recherches au lien entre l'argent et l'intime, nomme les «*transactions intimes*». «*Sur le terrain, la question économique était extrêmement structurante des relations entre frères et sœurs, entre conjoints*, rapporte Sibylle Gollac. *Les choses ont bien changé depuis les mariages arrangés du XVIII^e siècle bien sûr. Mais les transformations sociales les plus récentes, comme l'augmentation des séparations ou la baisse du nombre de mariages sous le régime de la communauté de biens, ont contribué à renforcer les inégalités de genre qu'il faut sans cesse croiser avec les questions de classes sociales.*»

LA FAMILLE DOIT ÊTRE RÉINVESTIE PAR LES FÉMINISTES

Longtemps abandonnée aux conservateurs, la famille doit être réinvestie par les féministes, insistent Céline Bessière et Sibylle Gollac, qui revendiquent l'héritage du féminisme matérialiste des années 70. Nourri du marxisme, ce courant de pensée radical inscrivait les problématiques de genre dans les rapports de classes sociales, dénonçait «*l'économie politique du patriarcat*» et le travail gratuit des femmes, à l'image de la sociologue Christine Delphy. «*Depuis les années 70, des lois ont formellement égalisé le pouvoir des conjoints sur la gestion des biens. Mais le capital économique hérité est devenu aujourd'hui plus central que jamais dans la reproduction des inégalités : il faut habiter dans un quartier chic pour étudier dans le "bon" lycée ; il faut avoir des fonds pour rassurer les banques, en cette époque de retour de l'entreprenariat ; et jusqu'à la réforme des retraites qui encourage la capitalisation... Or le capital économique, ce sont les hommes qui le détiennent, et cela de plus en plus*», martèlent Céline Bessière et Sibylle Gollac, qui en appellent à une «*sociologie féministe de la famille*».

SONYA FAURE



BENJAMIN TEIBRO

bulb

LA REVUE IDÉES NUMÉRIQUE DE «LIBÉ»

Les inégalités de genre se mêlent aux inégalités sociales : le travail de sociologues comme Sibylle Gollac et Céline Bessière montre que les analyses en terme de classes ont encore de beaux jours devant elles, à condition de les croiser avec les recherches les plus actuelles. Dans le deuxième numéro de *bulb*, la revue Idées numérique de *Libé*, retrouvez de nombreux articles consacrés à la «*nouvelle lutte des classes*», qu'elle se déroule sur les réseaux sociaux ou dans les maternelles. **Retrouvez *bulb* #2 sur bulb.liberation.fr**